

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONS  
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

THÉMATIQUES	ENJEUX	OBJECTIFS FIXES
L'aménagement, l'équipement et l'urbanisme	<p>Un équilibre entre renouvellement urbain, développement urbain, restructuration des espaces urbanisés</p> <p>La diversification des fonctions urbaines et rurales</p> <p>Une répartition géographiquement équilibrée entre habitat, commerces et services</p>	<p>Affirmer les centralités urbaines de Mons et Célas ainsi que les hameaux de La Fare et Serre de Viradel</p> <p>Conforter le pôle d'équipement de Célas</p> <p>Maintenir les équipements et les services</p>
Le patrimoine, la qualité urbaine, architecturale et paysagère	<p>La protection du patrimoine et de l'identité communale</p> <p>La préservation du cadre de vie, des ensembles paysagers remarquables, des vues et du paysage urbain traditionnel</p>	<p>Maintenir les coupures boisées entre les villages</p> <p>Protéger les cônes de vues remarquables et les grands ensembles paysagers</p> <p>Maintenir la répartition urbaine multipolaire</p>
L'habitat	<p>La diversification de l'offre en logements</p> <p>Le respect des objectifs des politiques locales (PLH, SCOT, etc.)</p>	<p>Créer 16 nouveaux logements par an</p> <p>Respecter une densité moyenne de 21 log/ha</p>
Les transports, les déplacements et le stationnement	<p>La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la préservation de la qualité de l'air</p> <p>La diminution des déplacements motorisés</p> <p>Le développement du transport collectif et doux</p>	<p>Créer des places de stationnement à destination des véhicules électriques</p> <p>Favoriser le covoiturage et le recours aux transports en commun</p>
La population	<p>Une croissance démographique maîtrisée</p> <p>Un maintien de l'équilibre générationnel</p>	<p>Atteindre entre 2000 et 2100 habitants à l'horizon du PLU</p>
Les communications numériques	<p>La mise à disposition des moyens de communication propices au développement du territoire</p>	<p>Développer les communications numériques en accord avec les politiques départementales</p>
L'objectif chiffré de la modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	<p>La réduction de la consommation de l'espace</p> <p>La lutte contre l'étalement urbain</p>	<p>Limiter la consommation foncière à 13,1 hectares</p> <p>Mobiliser le potentiel d'accueil dans l'enveloppe urbaine au travers de la densification</p> <p>Réduire d'au moins 50% la consommation foncière</p>
Les espaces naturels, agricoles et forestiers	<p>La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers</p>	<p>Protéger les paysages et l'outil de production agricole et forestier</p>
Les énergies	<p>L'amélioration des performances énergétiques</p> <p>La maîtrise de la consommation de l'énergie</p> <p>Le développement de la production énergétique à partir de sources renouvelables</p>	<p>Permettre le développement des énergies renouvelables à l'échelle individuelle et industrielle</p>
La biodiversité et les continuités écologiques	<p>La préservation de la biodiversité, des écosystèmes, des continuités écologiques ou la remise en bon état</p>	<p>Préserver le patrimoine écologique existants et favoriser l'amélioration de l'environnement</p> <p>Protéger les zones humides et les ENS</p> <p>Intégrer la trame verte et bleue</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des écosystèmes, des espaces verts</p>
Les équipements commerciaux, le développement économique, les loisirs et les activités touristiques	<p>L'amélioration de l'offre en activités, commerces et services de proximité</p>	<p>Augmenter l'offre en hébergement touristique</p> <p>Améliorer l'offre en équipements et en services (pôle de santé, terrain multisports)</p>
Les risques, les pollutions et les nuisances	<p>La prévention face aux risques, pollutions et nuisances</p>	<p>Éloigner la population des sources de nuisances et de risques</p> <p>Stopper le développement urbain dans les espaces où un risque est connu</p>

Edition du 16 avril 2018